



WORKING FOR YOU

Department
of Labor

À l'attention des employés aéroportuaires couverts*

À l'aéroport LaGuardia, l'aéroport international John F. Kennedy, et dans les lieux associés à la préparation d'aliments destinés à être consommés à bord des avions

À compter du 1er janvier 2026, la loi sur la santé des employés aux terminaux — Healthy Terminals Act — de l'État de New York indique que vous devez être rémunéré au montant le plus élevé des deux entre :

- le salaire défini par le commissaire du travail de l'État de New York, ou
- le salaire minimum de l'autorité portuaire (21,25 USD/heure pour l'année civile 2026).

Vous devez également bénéficier d'un complément de salaire ou d'une cotisation complémentaire d'assurance maladie, ainsi que de congés payés, conformément aux dispositions du commissaire du travail de l'État de New York.



Les dispositions du commissaire du travail de l'État de New York concernant le salaire horaire, les compléments de salaire ou la cotisation complémentaire d'assurance maladie, ainsi que les exigences en matière de congés payés, sont basées sur les décisions du gouvernement fédéral en vertu de la loi McNamara-O'Hara sur les contrats de service. Veuillez consulter le lien suivant pour plus d'informations.



Votre salaire horaire ne peut en aucun cas être inférieur au salaire minimum de l'autorité portuaire actuellement en vigueur. Pour plus de détails, consultez le site Web des nouvelles règles sur le salaire minimum de l'autorité portuaire de New York et du New Jersey.



* Les employés aéroportuaires couverts sont toutes les personnes employées pour effectuer un travail à l'aéroport international John F. Kennedy, à l'aéroport LaGuardia ou sur tout site utilisé pour effectuer un travail associé à la préparation ou à la livraison de nourriture destinée à être consommée à bord des avions décollant de l'aéroport international John F. Kennedy ou de l'aéroport LaGuardia. Les professionnels salariés, les cadres et le personnel administratif ou les personnes employées par l'autorité portuaire de New York et du New Jersey ou par toute autre agence gouvernementale ne sont pas des travailleurs aéroportuaires couverts.